

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu de la séance du vendredi 29 septembre 2017 à 20h

Date de convocation : 25 septembre 2017

Date d'affichage : 6 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean André GUILLERMIN, Michel ROCHETTE, Florian BOUCHARD et Mmes Suzanne CHANUT, Ghislaine SALBREUX, Ingrid GAY, Corinne MERLIN, Florence CHEVASSON, Maud CANAC-MONTERISI, Françoise MATHIEU-HUMBERT.

Dominique JOBARD, arrivé en séance à 20h08, n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2017/2909/82 à 2017/2909/84 et a participé aux votes des délibérations n° 2017/2909/85 à 2017/2909/87.

**Excusé(es)** : Mme Corinne GIRRES a donné procuration à Mme Ingrid GAY, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

**Secrétaire de séance** : Mme Ghislaine SALBREUX.

### **DELIBERATIONS**

#### **2017/2909/82 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

#### **2017/2909/83 – Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Madame Ghislaine SALBREUX comme secrétaire de séance.

#### **2017/2909/84 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section AH n° 107**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un administré a l'intention d'acquérir la parcelle située « Route de Rez de Veau », cadastrée section AH 107, d'une superficie totale de 292 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

#### **2017/2909/85 – Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de Saône-et-Loire**

Suzanne CHANUT, Adjointe en charge du Personnel, rappelle au Conseil municipal que depuis 2013, les agents justifiant d'une adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour la Garantie Maintien de Salaire pour maladie et accident d'un montant mensuel de 6 euros proratisés en fonction du temps de travail.

Elle ajoute que, par délibération du 9 décembre 2016, le Conseil municipal avait décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion de la Saône-et-Loire allait engager et avait donné mandat au Centre de gestion pour souscrire avec un prestataire retenu, après mise en concurrence, une convention de participation pour le risque prévoyance. A la suite, les tarifs et les garanties devaient nous être soumis préalablement afin que la collectivité puisse confirmer sa décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Saône-et-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A ce jour, le Centre de gestion a terminé sa procédure de mise en concurrence et a retenu la mutuelle

Intériale/Gras Savoye. Cette procédure a permis d'obtenir des taux préférentiels auprès de l'opérateur sélectionné. Une réunion a été organisée pour présenter les dispositions relatives à la convention de participation « prévoyance » (garanties, services, cotisations, modalités d'adhésion). Il est maintenant proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'adhésion ou non à la convention de participation CDG/Intériale – Gras Savoye.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et de perte de retraite (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent) ;

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG pour son caractère solidaire et responsable ;

- de fixer le niveau de participation comme suit : 6 euros proratisés en fonction du temps de travail par mois et par agent ;

- d'adhérer à la convention de participation CDG/Intériale – Gras Savoye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- d'autoriser le Maire à signer la/les convention(s) et tout acte en découlant.

#### **2017/2909/86 – Autorisation d'exécution anticipée du budget primitif 2018**

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité ainsi que la conduite de ses actions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Maire propose au Conseil municipal de mettre en application les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2017;

- mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget ;

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le tableau ci-après précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre budgétaire avec les chapitres « opération d'équipement » suivants :

<b>CHAPITRES OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>ARTICLES BUDGETAIRES</b>	<b>NOM DE L'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>TOTAL DES CREDITS INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET 2017</b>	<b>OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS INVESTISSEMENT EN 2018</b>
110	2152	Acquisition de panneau électronique d'information	8 076	2 019
122	2313	Travaux d'accessibilité	20 000	5 000
138	2031	Zone d'activités « En Darèze »	11 621	2 905.25
142	2111	Acquisition de terrain jardin partagé	15 000	3 750
143	2031	Démarche zéro pesticide	1 080	270
144	2313	Réfection du four à pain	7 075	1 768.75
150	2031	Diagnostic et études Travaux Ecole	120 000	30 000
150	2313	Maîtrise d'œuvre et travaux école	876 000	219 000
150	2315	Travaux Ecole	60 000	15 000
152	2117	Travaux dans les bois	3 618	904.50
152	2121	Plantation d'arbres	7 737	1 934.25
158	2315	Achat matériels ateliers	25 019	6 254.75
185	2313	Travaux Ecole de musique	3 330	832.50

191	2315	Travaux de voirie	64 294	16 073.50
215	202	Frais étude et révision documents d'urbanisme	2 400	600
221	2318	Désamiantage Ecole	15 000	3 750
222	2312	Mur de soutènement	10 836	2 709
223	2031	Etudes mission SPS bacs enterrés	708	177
224	2313	Travaux raccordement BERNARD	4 020	1 005
225	2315	Panneaux de voirie	3 500	875
226	21534	Branchement coffret boules	1 474	368.50
228	21534	Modification éclairage du stade	2 481	620.25
227	2315	Signalisation route étroite	4 290	1 072.50
229	2158	Achat matériels CLEM et Ecole	2 200	550
<b>TOTAL</b>			<b>1 269 759 €</b>	<b>317 439.75 €</b>

### **2017/2909/87 – Soutien financier d'urgence suite aux catastrophes climatiques**

A la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé douloureusement la population avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de faire un geste en témoignage de solidarité aux habitants et d'apporter un soutien aux îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'apporter une aide financière d'un montant de 200 euros en faveur de l'Association des Maires de la Guadeloupe, en solidarité à Saint-Martin et Saint-Barthélemy suite à l'ouragan IRMA.
- l'attribution de cette aide financière sera imputée sur les crédits inscrits au compte 6748 du budget 2017.

### **POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION**

#### **Rapport relatif au prix et à la qualité des services publics (RPQS)**

##### **➤ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2016 :**

Dominique JOBARD présente le RPQS 2016 du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne qui a été adopté en Comité syndical. Il rappelle au Conseil municipal que pour chaque Service Public Industriel et Commercial (SPIC), les consommateurs payent la prestation. Le RPQS leur donne toutes les informations concernant le prix et les performances du service qu'ils ont contribué à financer. Il a été établi avec le concours du SYDRO 71. Ce RPQS est approuvé par l'Assemblée délibérante, présenté au Conseil municipal des communes membres et tenu à disposition du public.

Après ce rappel réglementaire, Dominique JOBARD présente la carte du périmètre du SIE de Petite Grosne et du SYDRO 71, la caractérisation technique du service public d'eau potable, la tarification et les recettes de ce service public, ses indicateurs de performance et le financement des investissements.

Le Conseil municipal prend acte du RPQS ainsi présenté.

##### **➤ Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif et non collectif**

Dominique JOBARD présente au Conseil municipal les RPQS 2016 d'assainissement collectif et non collectif du Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Fil soumis au vote du Comité syndical. Il a été établi par la technicienne du Syndicat. Dominique JOBARD rappelle le territoire du syndicat.

Les RPQS rassemblent des statistiques sur les équipements (stations d'épuration et réseaux), leurs performances, ainsi que des données financières sur le service pour l'assainissement collectif. Pour l'assainissement non collectif (ANC), il reprend la caractérisation technique du service ainsi que les statistiques sur les contrôles réalisés et les installations existantes ainsi que les données financières.

Le Conseil municipal prend acte des RPQS ainsi présentés.

## QUESTIONS DIVERSES

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public des déchets** : Dominique JOBARD poursuit en présentant le RPQS 2016 de la MBA concernant le service des déchets. Ce rapport a été adopté au Conseil communautaire du 28 septembre 2017. La commune le recevra prochainement officiellement pour présentation au Conseil municipal. Mais dans un souci de continuité avec les RPQS Eau Potable et Assainissement présentés précédemment, il propose de présenter rapidement le RPQS déchets.

Dominique JOBARD précise que l'usine de méthanisation de Chagny fonctionne très bien et que le coût à la tonne est passé en dessous du coût de l'incinération. La tonne traitée en méthanisation coûte 101,26 €. En comparaison, la tonne incinérée coûte 103,54 €.

Le Conseil municipal prend acte du RPQS ainsi présenté.

Maud CANAC-MONTERISI en profite pour signaler que les colonnes de tri sélectif situées vers la route de Verzé sont toujours pleines.

**Réunion publique « Travaux RD 85 »** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de son action en vue d'entretenir et d'améliorer la sécurité de la voirie départementale, le Département de Saône-et-Loire engage cet automne sur notre commune un chantier de rectification du profil en long de la RD 85 au lieu-dit « En Darèze ». Afin d'informer le public sur la nature des travaux, l'impact sur la circulation durant les travaux et les avantages de ce chantier pour les usagers, une réunion publique a eu lieu le 27 septembre dernier présidée par Monsieur Sébastien MARTIN, Premier Vice-Président du Conseil départemental chargé de l'aménagement et de l'aide aux territoires, des transports et des mobilités, des infrastructures et des routes. Il était accompagné de Emmanuel BIARD et de Alexandre PERCHE de la Direction des Routes et des Infrastructures - Service Territorial d'Aménagement du Mâconnais.

Le chantier commencera le 16 octobre prochain pour une durée minimum de 45 jours. Des panneaux d'information devraient être installés début octobre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire confirme que le projet de giratoire à la sortie de La Roche Vineuse devrait voir les travaux se réaliser à l'été 2018.

**Travaux relatifs à l'aménagement, l'extension et la mise en accessibilité du Groupe scolaire Jacques PACROS** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les plans ont été refaits par l'Architecte en vue du dépôt prochain d'un nouveau permis de construire et d'une nouvelle procédure de mise en concurrence des entreprises.

**Syndicat Intercommunal de l'Eau Vive** : Monsieur le Maire fait un point sur la situation de la reprise anticipée des baux des bâtiments de l'Eau Vive. Il signale que le syndicat a acté le fait que s'il ne peut y avoir d'accord avec l'OPAC de Saône-et-Loire sur la reprise anticipée, le syndicat serait prêt à reprendre les deux premiers bâtiments en 2018. La prochaine réunion avec l'OPAC a été fixée au 13 octobre 2017.

**SIVU Incendie** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Président du SDIS de Saône-et-Loire a démissionné pour raisons personnelles. Nous sommes dans l'attente d'un nouveau président pour signer la convention d'expérimentation. La Gipsi Box devrait être mise en place prochainement. Enfin, nous rencontrons des problèmes d'assurance pour le véhicule prêté au SIVU par le SDIS, à propos d'une clause que souhaiterait intégrer le SDIS et que notre assureur ne veut pas ajouter au contrat.

## TOUR DE TABLE

**CLECT** : Jean André GUILLERMIN a participé aux deux dernières réunions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) les 7 et 13 septembre dernier. La première était une réunion de travail technique et la seconde était une commission décisionnelle.

Jean André GUILLERMIN rappelle que la fusion de la CAMVAL et de la CCMB et le transfert des compétences Zones d'Activités Economiques, tourisme et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que l'extension de la compétence Petite Enfance aux communes de l'ex-CCMB ont fait l'objet d'une évaluation des charges supportées initialement par les communes et transférées à la communauté MBA. Un bureau d'études a été mandaté et a présenté deux évaluations dites « de droit commun » et « dérogatoire ».

Jean André GUILLERMIN explique avoir voté pour les compétences transférées mais contre le mode de calcul des charges relatives à la Petite Enfance choisi par la MBA dans le cadre du mode dérogatoire. En

effet, une répartition des coûts au prorata de la réelle consommation des familles de chacune des communes selon un coût horaire a été confirmée, avec un calcul refait chaque année, comme cela est le cas sur le périmètre de l'ex CAMVAL.

Dominique JOBARD précise le mode dérogatoire et indique que ces modalités seront définitivement adoptées si les conditions de majorité des conseils municipaux des communes sont remplies, à savoir l'approbation unanime des conseils municipaux.

Dominique JOBARD et Jean André GUILLERMIN voudraient que le montant dû par les communes soit déterminé au moment du transfert de la compétence et ne varie pas en fonction de la fréquentation. Néanmoins, Dominique JOBARD explique que si un conseil municipal vote contre, cela peut engendrer des conséquences financières très importantes pour les communes du sud, notamment Crèches-sur-Saône et la Chapelle de Guinchay. S'il n'y a pas unanimité, le dossier sera envoyé au Préfet qui statuera. Selon le Président de la MBA, dans un tel cas de figure, le Préfet appliquera la méthode de droit commun mais qui pourrait entraîner des difficultés financières pour certaines communes. C'est pourquoi, Dominique JOBARD en qualité de représentant du groupe d'opposition à la MBA, souhaite interroger le Préfet sur sa démarche. A partir de ces éléments, le Conseil municipal rendra son vote lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, concernant le transfert des zones d'activités, il y a un retour en arrière concernant la voirie dont le coût d'entretien incombera toujours à la commune jusqu'à ce que la MBA détienne la compétence en matière de voirie. L'ACTP de la commune ne sera en conséquence pas modifiée.

**SIVOM de la Petite Grosne** : Jean André GUILLERMIN indique que l'étude de préfiguration de la compétence GEMAPI a présenté un état des lieux organisationnel et financier de la gestion des rivières de la Petite Grosne, (SIVOM de la petite Grosne), de la Mouge et de la Bourbonne (SIVOM à la carte du Mâconnais), et de la Natouze (SIVU de la Natouze). L'étude vise à une réflexion sur la création d'une seule structure pour gérer les 4 rivières et quelques petits bassins versants de ruisseaux situés entre Mâcon et Tournus. Le bureau d'étude a présenté trois scénarios possibles : la création d'un syndicat couvrant l'intégralité des 4 bassins versants auquel adhèreraient les intercommunalités ; l'adhésion de MBA à l'EPTB Saône Doubs, lequel adhèrerait au syndicat qui serait créé à côté des autres intercommunalités concernées ; un syndicat créé uniquement sur les bassins versants de la Mouge, la Bourbonne et la Natouze, MBA conservant la compétence sur son territoire.

La compétence GEMAPI reviendra obligatoirement à la MBA au 01/01/2018. Jean André GUILLERMIN regrette le fait que ne soit pas mis en avant la logique de bassin versant. Il est également pessimiste quant à la création d'une structure du bassin versant du fait de la position de MBA qui semblerait privilégier une solution qui lui laisserait la compétence. Il fait part également au Conseil municipal que la MBA refuse que des conseillers municipaux soient désignés à des structures intercommunales comme le prévoit pourtant l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales. Cela écartera des personnes pourtant intéressées par leur territoire et connaissant bien leur rivière puisque seuls pourront éventuellement siéger à ces structures des délégués communautaires (1 pour La Roche Vineuse).

D'autre part, Jean André GUILLERMIN annonce au Conseil municipal que l'inauguration des travaux de restauration de la rivière se tiendra le 23 octobre prochain à partir de 16h30 à La Roche Vineuse. Cette inauguration commencera à 15h à Davayé.

**Sou des écoles** : Suzanne CHANUT a assisté à l'Assemblée générale du Sou des Ecoles ce jour avec Monsieur le Maire. L'association fonctionne bien et équilibre ses comptes. Elle a participé cette année aux projets de l'école, dont le Cirque. Pour l'année à venir, les enseignantes souhaiteraient utiliser les associations sportives de La Roche Vineuse, notamment le judo et le football, pour la mise en place de projets.

**CCAS** : Suzanne CHANUT informe que le CCAS s'est réuni le 21 septembre dernier durant lequel il a été décidé de renouveler sa participation financière aux accueils de loisirs du mercredi et aux centres de loisirs des vacances scolaires, d'une part, et sa participation financière aux frais d'inscription d'activités de loisirs pour les enfants et adolescents de moins de 18 ans de la commune s'inscrivant aux associations de La Roche Vineuse.

Par ailleurs, elle rappelle que le repas des Aînés aura lieu ce dimanche. 95 repas ont été réservés auprès du traiteur Mille et un saveurs. L'animation est assurée par Jean-Pierre GENETTE en sa qualité de chanteur accordéoniste en duo avec Isabelle VALENTE.

**Comité de jumelage** : Florence CHEVASSON rappelle que le vide grenier du Comité de jumelage a lieu le 8 octobre 2017. Elle informe l'Assemblée que le voyage en Italie est maintenu pour un séjour du 10 au

13 mai prochain.

**MBA** : Dominique JOBARD a assisté au dernier Conseil communautaire de la MBA durant lequel a été revue, d'une part, la politique de desserte des RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux). La MBA financera désormais le coût du transport scolaire sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire et d'école à école. Par conséquent, à partir de janvier 2018, les communes ou leur groupement devront organiser et financer le transport collectif des élèves à la pause méridienne.

D'autre part, les modalités de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) ont également été révisées. Dominique JOBARD rappelle que la modification d'application de la CFE avait entraîné une hausse importante de la taxe pour certaines entreprises et que Monsieur COURTOIS s'était prononcé pour le remboursement de l'impôt 2016. Il a été décidé, lors du Conseil communautaire, d'instaurer des seuils avec des bases minimales un peu moins fortes mais il n'y aura pas de remboursement d'impôts déjà perçus. Florian BOUCHARD ajoute que des commerçants de La Roche Vineuse avaient vu leur imposition foncière nettement augmenter suite à la mise en place des bases minimales de la CFE.

**Aide aux devoirs** : Ingrid GAY tient à remercier les cinq bénévoles de l'aide aux devoirs qui ont repris du service à compter du lundi 25 septembre. Ces dernières souhaitent organiser une réunion pour rencontrer les parents d'élèves inscrits à l'aide aux devoirs.

**Voirie** : Michel ROCHETTE interroge Jacques PEREIRA afin de savoir si les services techniques ont terminé ou non le marquage au sol. Il demande que le marquage au sol, décidé en commission sécurité routière, à la sortie des lotissements soit réalisé. Jacques PEREIRA vérifie les décisions de la commission et transmet l'information aux employés municipaux.

**Réunion publique de bilan à mi-mandat** : Ghislaine SALBREUX informe les conseillers municipaux que des flyers seront à distribuer dans les quartiers pour prévenir de la tenue de la réunion publique de bilan à mi-mandat qui se tiendra le 20 octobre 2017 à 18h à la salle des fêtes. L'information sera relayée également sur le site internet et sur le panneau d'affichage.

**Culture** : Ghislaine SALBREUX rappelle qu'une réunion avait été programmée le 28 septembre dernier à destination des élus de La Roche Vineuse, Verzé, Berzé la Ville, Sologny et Milly Lamartine pour la présentation par Madame Ghislaine BOUDON du dispositif « Activ santé ». Ghislaine SALBREUX et Monsieur le Maire ont regretté être rejoint par une seule personne, élue de Verzé.

Ghislaine SALBREUX rappelle que Madame BOUDON sollicite les communes pour une aide à la communication de son action : proposer des activités sportives, en collaboration avec l'ASEC, aux personnes sédentaires qui n'ont pas d'activités extérieures, et ce à tout âge à partir de 18 ans.

Etant donné que les élus doivent distribuer des flyers pour notre réunion publique, il lui a été proposé de distribuer ses flyers en même temps. Enfin, une nouvelle réunion a été fixée au 9 novembre 2017 à la salle « Sur le Fil » à destination des élus municipaux et des structures susceptibles d'être en contact avec les personnes concernées. Ghislaine SALBREUX compte sur leur présence.

Ghislaine SALBREUX a également été sollicitée par Madame GINEYTS pour l'organisation d'une conférence avec un médecin de Nice qui est à l'origine d'une méthode de soulagement pour les problèmes d'hernie discale, lombalgie, etc. Madame GINEYTS prendrait tous les frais à sa charge. La commission Culture a proposé la mise à disposition de la salle Sur le Fil le jeudi 26 octobre prochain.

**Calendrier** : Monsieur le Maire fait part de différentes dates :

- Vendredi 27 octobre 2017 – 20h : Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h.  
*Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 27 octobre 2017 à 20h.*